

FOCUS INTERNATIONAL TRADE

COMMERCE INTERNATIONAL :
CRUCIAL, MÊME AVEC LE COVID-19

AUTOMNE 2020



FREE, FAIR AND RULES-BASED GLOBAL TRADE

Cette nouvelle publication de la FEB, rédigée par les experts de son Centre de compétence Europe & International, entend contribuer à informer les entreprises sur les défis et opportunités liés au commerce et à l'investissement, et ainsi soutenir leur internationalisation accrue. En outre, ce Focus International Trade s'inscrit également dans les efforts de la FEB en faveur d'un débat objectif sur les retombées du commerce international pour notre pays.

En cette période marquée tant par les effets persistants du COVID-19 sur nos entreprises et sur l'économie mondiale, que par diverses tensions internationales ou par les incertitudes liées au Brexit, je voudrais souligner combien le commerce extérieur est crucial pour notre pays.

En effet, plus de 85% de notre PIB et la bonne santé d'une multitude d'entreprises de toutes tailles dépendent de nos échanges commerciaux et d'investissements avec nos partenaires. Que ceux-ci soient situés en Europe ou sur d'autres continents. Notre pays, de par sa localisation, son histoire et la qualité des produits et services proposés par ses entreprises, est profondément intégré dans les chaînes de valeur mondiales. À un point tel qu'un emploi sur cinq en Belgique dépend des exportations hors Union européenne, que ce soit de produits finis ou de composants qui seront intégrés dans d'autres biens.

Nos entreprises importent également diverses matières premières ou composants, afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits échangés. Enfin, les investissements étrangers, européens ou internationaux, représentent des



— Belga Images

centaines de milliers d'emplois en Belgique et contribuent à notre potentiel d'innovation, à la sécurité sociale et aux finances publiques en général.

C'est pour ces raisons que la FEB défend la notion de commerce libre, régulé et basé sur la saine concurrence : « free, fair and rules-based global trade ».

Cette réalité commerciale, qui fait de notre pays une des économies les plus ouvertes au monde, doit constamment être rappelée, tant elle reste encore méconnue, voire parfois volontairement ignorée.

INTERDÉPENDANCE DES ÉCONOMIES ET DES ENTREPRISES

La crise liée au COVID-19 a pourtant démontré l'importance du commerce international et des chaînes de valeur globalisées. En effet, à l'exception notable de certains sous-segments dans le secteur de la santé (ex. masques, gels ou vêtements de protection) et hormis des problèmes logistiques temporaires, ces chaînes de valeur ont globalement bien fonctionné et ont permis de garantir l'approvisionnement de nos entreprises.

Par contre, durant le confinement, nos entreprises ont fortement souffert de nombreuses mesures nationales non concertées, souvent protectionnistes, au sein même du marché intérieur. Ce qui a mis à mal la libre-circulation des biens et des travailleurs.

Ces enseignements, regroupés dans notre publication [« 6 mois après le lock-down : 10 enseignements de la crise »](#), soulignent une nouvelle fois la forte interdépendance des économies et des entreprises au sein des chaînes de valeur, qu'elles soient mondiales ou européennes. D'où l'impérative nécessité de continuer à soutenir l'ouverture de marchés tiers, grâce à une mondialisation encadrée par des règles, et de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur, qui constitue la forme la plus aboutie de zone de libre-échange régulée au monde.

“ 1 emploi sur 5 en Belgique dépend des exportations hors-Union européenne

Et je me plais à rappeler que soutenir nos exportations, notamment en ratifiant les accords commerciaux négociés par l'Union européenne, comme celui avec le Mexique ou le Mercosur, est une mesure de relance clé, qui « ne coûte pour ainsi dire rien » !

Nous plaidons par conséquent pour que la défense du commerce international fasse partie des priorités du nouveau gouvernement fédéral, dans l'intérêt de nos entreprises et du bien-être collectif. □

Pieter Timmermans

Administrateur délégué VBO FEB

SOMMAIRE

5

FACTS & FIGURES

L'importance du commerce extérieur

6

À LA UNE

L'impact du COVID-19 sur le commerce international

12

ABC DU COMMERCE INTERNATIONAL

Réconcilier commerce et développement durable

16

FIL INFO

Accord commercial UE-Singapour

17

FIL INFO

Accord commercial UE-Vietnam

18

FIL INFO

Affaires Airbus-Boeing

20

FIL INFO

CETA – Trois ans après : les promesses se matérialisent, pas les craintes

21

LA FEB EN ACTION

Diplomatie économique

24

LE CONSEIL À L'EXPORTATEUR

UE-Royaume-Uni : accélérer les préparatifs tous azimuts !

26

NOTRE CC À VOTRE SERVICE

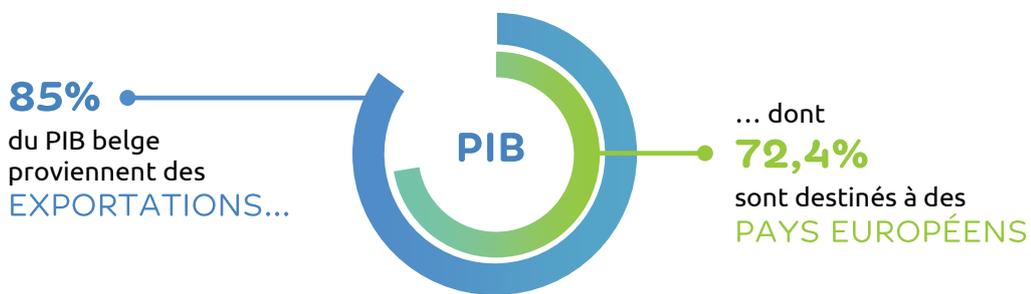
Le centre de compétence (CC) Europe & International

L'IMPORTANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR



La Belgique occupe la **3^e** place du KOF INDEX OF GLOBALISATION qui mesure l'ouverture économique, politique et sociale de 203 pays

La Belgique est le **13^e EXPORTATEUR DANS LE MONDE**
Classement OMC



INTERNATIONALISATION HORS-UE DES ENTREPRISES BELGES EN 2019



+2% exportations totales HORS-UE



-0,6% exportations totales INTRA-UE



1 EMPLOI SUR 5 est lié aux exportations belges et européennes en-dehors de l'UE

76% DES JOBS en Belgique liés au commerce international se situent dans le domaine des **SERVICES**

713.000 TRAVAILLEURS sont liés aux exportations belges et européennes en dehors de l'UE

Les exportations belges indirectes comptabilisent **210.000 EMPLOIS**

dont **2/3 des travailleurs** sont des employés ou ouvriers moyennement ou peu qualifiés



Nos **exportations indirectes** vers les USA valent près de



80% DE NOS EXPORTATIONS DIRECTES

90% DE LA CROISSANCE MONDIALE

se fera **en dehors de l'UE** dans les prochaines années (notamment en Asie)



Si l'internationalisation semble à première vue simple et attrayante, il n'en reste pas moins que c'est une stratégie commerciale avec des défis et des opportunités. Cette rubrique contribue à une meilleure connaissance de l'environnement international dans lequel se développe votre activité entrepreneuriale.

L'IMPACT DU COVID-19 SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

La pandémie du virus COVID-19 a eu un impact considérable sur l'économie mondiale et les échanges commerciaux. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en tirer un bilan exhaustif, une première série d'observations peuvent être formulées.

UNE BAISSÉ DE LA DEMANDE PLUS QUE DE L'OFFRE

En raison de tensions commerciales et de diverses velléités protectionnistes, la croissance des échanges commerciaux internationaux **marquait déjà le pas en 2019** et entamait même une croissance négative début 2020 (-1,5% lors du premier trimestre de l'année). Ensuite, la crise liée au COVID-19 et les mesures pour lutter contre la pandémie ont provoqué une chute encore plus abrupte des échanges commerciaux (jusqu'à -18% en mai).

Une chute qui est plutôt liée à des difficultés du côté de la demande qu'au niveau de l'offre. C'est en effet ce que nos secteurs nous ont rapporté lors de notre dernière [enquête conjoncturelle semestrielle](#) : l'insuffisance de la demande était la première raison invoquée derrière la baisse d'activité. Plus précisément, l'**insuffisance de la demande internationale** expliquait la baisse d'activité de 29% de nos secteurs.

Les échanges commerciaux ont d'ailleurs connu un **rebond** assez net en juin par rapport au mois de mai, les exportations belges ayant connu une croissance mensuelle de 16%. Cela montre que nos entreprises ont pu rapidement s'adapter et réorganiser le travail afin de tout de même poursuivre l'activité exportatrice.

Malgré ce rebond, il ne faut pas perdre de vue que les échanges internationaux sont aujourd'hui à un niveau largement inférieur à celui de fin 2019. Ainsi, la route vers une reprise d'échanges commerciaux porteurs de prospérité pourrait être longue et ardue, mais elle doit être encouragée dans le cadre des plans de relance belges et européens.

Cette situation a par ailleurs entraîné une détérioration des risques commerciaux dans le monde, comme le démontre le baromètre établi par l'assureur-crédit Credendo (voir page 10).

LES ÉCHANGES, PERTURBÉS AU SEIN DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Cette crise a une nouvelle fois confirmé la très forte **interdépendance** des entreprises et des économies européennes. Pour rappel, la très grande majorité des exportations belges se font à destination de pays européens (et limitrophes en particulier).

Lors du confinement en Europe, les entreprises ont **fortement souffert** de la multiplication de mesures nationales non concertées, voire clairement protectionnistes. Songeons aux fermetures et contrôles aux frontières, restrictions aux exportations, restrictions à la libre circulation des travailleurs – transfrontaliers ou saisonniers notamment – et à la libre prestation de services, etc.

La FEB a immédiatement déploré cette situation et alerté les autorités belges et européennes au sujet des problèmes concrets rencontrés par nos entreprises dans

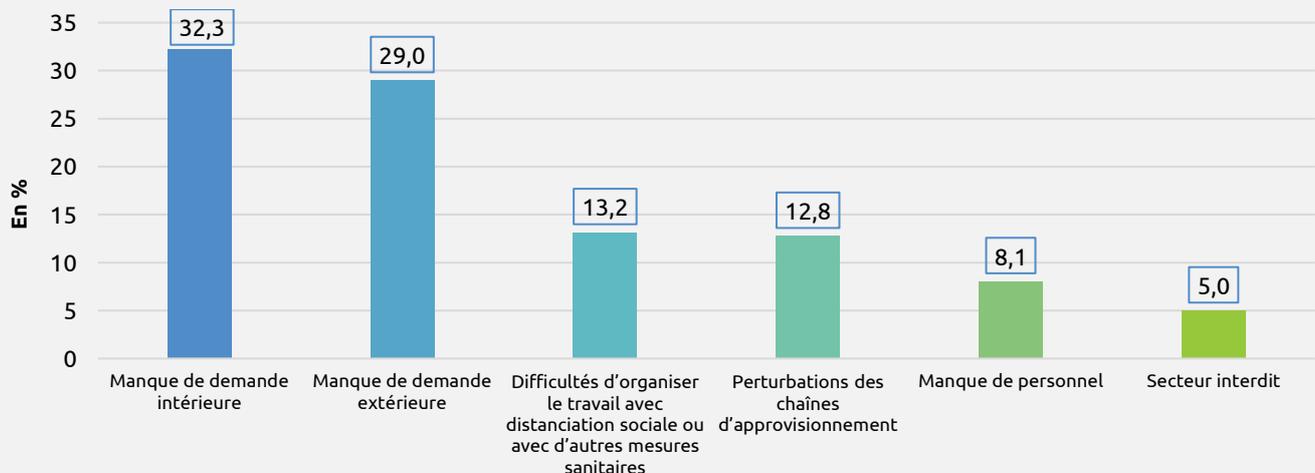
leurs importations ou leurs exportations, ou dans la mobilité de leurs travailleurs.

Dans ce contexte, les efforts de la Commission européenne pour tenter de garantir la libre circulation des travailleurs et des marchandises dans toute la chaîne d’approvisionnement (ex. contrôles aux frontières accélérés grâce au concept des « greenlanes ») ont été fort positivement accueillis par la FEB et ses secteurs.

La FEB a également plaidé, lors des phases de déconfinement, pour un maximum de **concertation entre autorités nationales** (en particulier au sein du Benelux ou dans les zones transfrontalières) et entre elles et les institutions européennes.

Ces constats confirment l’impérative nécessité de continuer à garantir et améliorer le fonctionnement du marché intérieur et de l’espace Schengen, conditions indispensables à la circulation fluide des biens et des personnes en Europe.

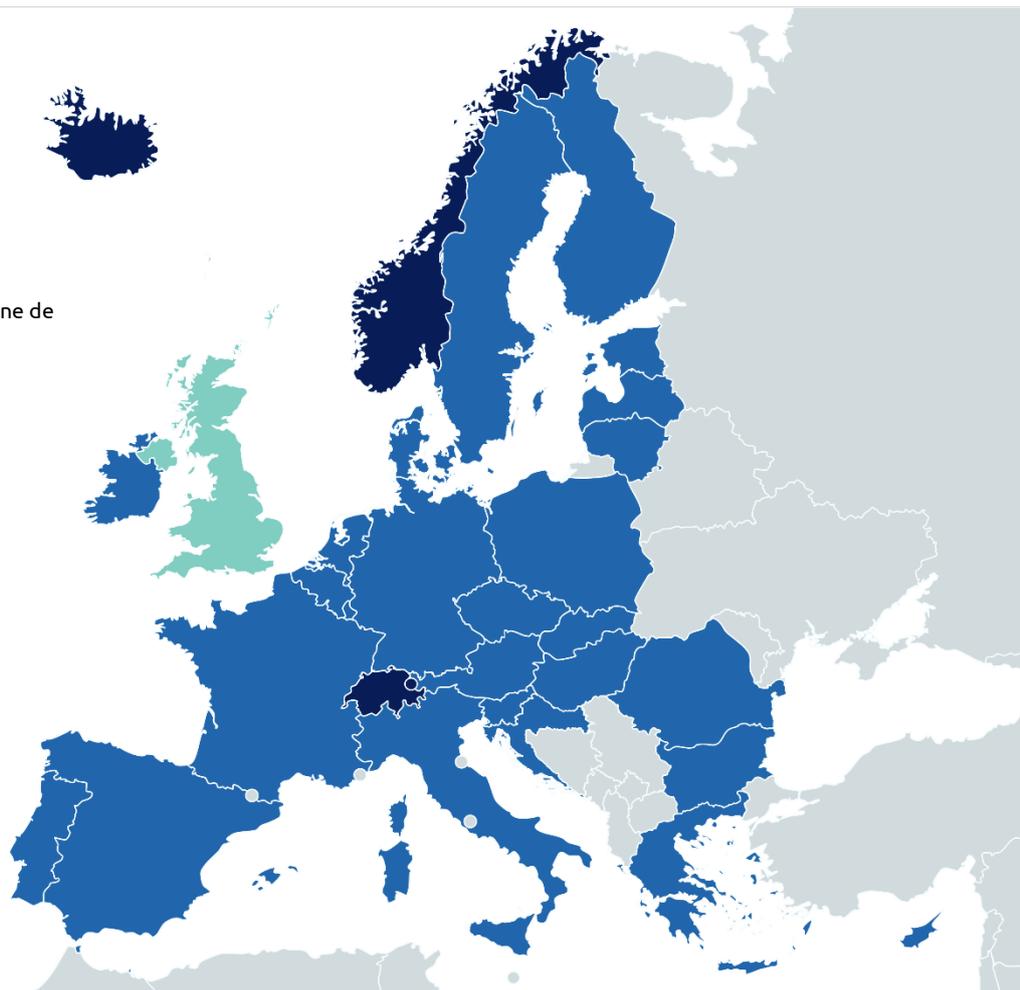
QUELLES SONT LES PRINCIPALES CAUSES DU DÉCLIN DE L’ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?



SOURCE Focus Conjoncture FEB (juin 2020)

MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN

- Pays membres de l'Union européenne
- Pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE)
- Pays qui quittera le marché intérieur au 31 décembre 2020



LES CHAÎNES DE VALEUR INTERNATIONALES ONT GLOBALEMENT BIEN FONCTIONNÉ

Il est un fait que l'Union européenne est dépendante du monde extérieur pour de nombreux approvisionnements et que de très nombreuses entreprises actives en Belgique sont connectées à de multiples **chaînes de valeur globalisées**.

Mais les approvisionnements via les chaînes de valeur globalisées ont dans l'ensemble bien fonctionné durant la crise liée au COVID-19. Et, contrairement à certaines conclusions hâtives, la crise du COVID-19 n'a globalement pas illustré

une dépendance trop importante ou problématique de l'Union européenne envers des fournisseurs non-UE. Au contraire, les chaînes de valeur globalisées font partie de la solution et non du problème. Elles contribuent à la nécessaire diversification des sources d'approvisionnement et/ou des marchés d'exportation.

On ne constate dès lors pas de mouvements massifs en faveur d'une relocalisation (re-shoring) d'activités de production en Belgique ou dans l'Union européenne, ni de révision des « business models » (stratégies de production et/ou d'approvisionnement).

S'agissant des stratégies de relance, il importe que les chaînes de valeur globalisées continuent à bien fonctionner et que **l'Union européenne reste ouverte au commerce et à l'investissement internationaux**.

Cela dit, durant la crise, certaines entreprises ont été confrontées à des difficultés d'ordre logistique et opérationnel. Celles-ci découlaient notamment de mesures de lock-down nationales décidées en dehors de l'Union européenne et ayant un impact sur l'activité de fournisseurs étrangers (ex. les fournisseurs asiatiques pour le secteur automobile européen). Des entreprises ont également été confrontées à des pénuries de matériel de transport (ex. containers en Asie) ou à une hausse des coûts de transport.

Et enfin, si les chaînes de valeur ont dans l'ensemble bien fonctionné, une exception notable doit être soulignée dans certains segments du secteur de la santé. En effet, on a constaté une forte dépendance extérieure de l'Union européenne – à l'égard de l'Asie notamment – en matière par exemple de matériel de protection personnelle (ex. masques buccaux et vêtements de protection, gels et flacons) ou de médicaments ou composants génériques (ex. paracétamol). Des leçons devront être tirées des difficultés d'approvisionnement constatées dans ces domaines.

LE RENFORCEMENT DE LA « RÉSILIENCE »

Les divers constats mentionnés ci-dessus doivent selon la FEB être pris en considération dans le cadre des réflexions en cours portant sur la relance et sur le renforcement de notre « résilience ».

En effet, la crise COVID-19 illustre le besoin de s'interroger sur l'organisation et

le renforcement de la résilience, qu'il s'agisse de celle des autorités et des États, ou de celle des entreprises et des chaînes de valeur mondiales. Et ce, face à de possibles futures crises de natures diverses (sanitaire, naturelle – ex. climatique –, énergétique, technique – ex. digitale –, terroriste, etc.).

S'agissant de la **résilience des États**, la FEB estime qu'il est important que l'entité Belgique mène une analyse rigoureuse et structurelle des risques (sur la base de la situation actuelle et de diverses crises et risques futurs potentiels) et des manquements identifiés durant la crise (au sens large, c.-à-d. y compris en matière de fonctionnement du marché du travail notamment). Ceci, afin d'y apporter des solutions adaptées aux spécificités de notre pays et permettant de mieux affronter pareilles crises dans le futur.

Les entreprises peuvent jouer un rôle constructif dans cette réflexion, sur base de leurs expériences et expertises en la matière. Si des solutions envisagées prévoient un rôle pour le secteur privé, celui-ci doit être discuté en profondeur avec les acteurs concernés et offrir la sécurité juridique requise.

S'agissant de la **résilience des entreprises et des chaînes de valeur**, la FEB estime qu'elle relève au premier chef de la responsabilité des acteurs économiques. Elle encourage dès lors ceux-ci à mener pareille analyse continue des risques.

Partant du constat que les chaînes de valeur globalisées ont dans l'ensemble bien fonctionné en dépit de la crise liée au COVID-19, la FEB plaide pour qu'on évite tout interventionnisme politique « top down » en la matière ou tout réflexe protectionniste. Ceci au vu de l'importante des échanges et des investissements

internationaux pour notre économie très ouverte et connectée au reste du monde. Bien entendu, sans naïveté quant à la protection des intérêts européens. □

ON RETIENDRA QUE

- La crise liée au COVID-19 a davantage affecté la **demande internationale** que la capacité des entreprises à maintenir leur offre de biens et services.
 - Les échanges commerciaux et la mobilité professionnelle au sein du **marché intérieur** ont été fortement perturbés par de multiples mesures nationales non coordonnées et parfois clairement protectionnistes.
 - À l'exception de certains sous-secteurs liés à la santé, les **chaînes de valeur mondialisées** ont continué à fonctionner malgré la pandémie, ce qui a permis de diversifier les sources d'approvisionnement.
 - La Belgique et l'Union européenne doivent s'interroger sur la manière de **renforcer leur « résilience »** face à de possibles nouvelles crises systémiques, tout en restant ouvertes aux échanges et à l'investissement internationaux, sans naïveté.
-

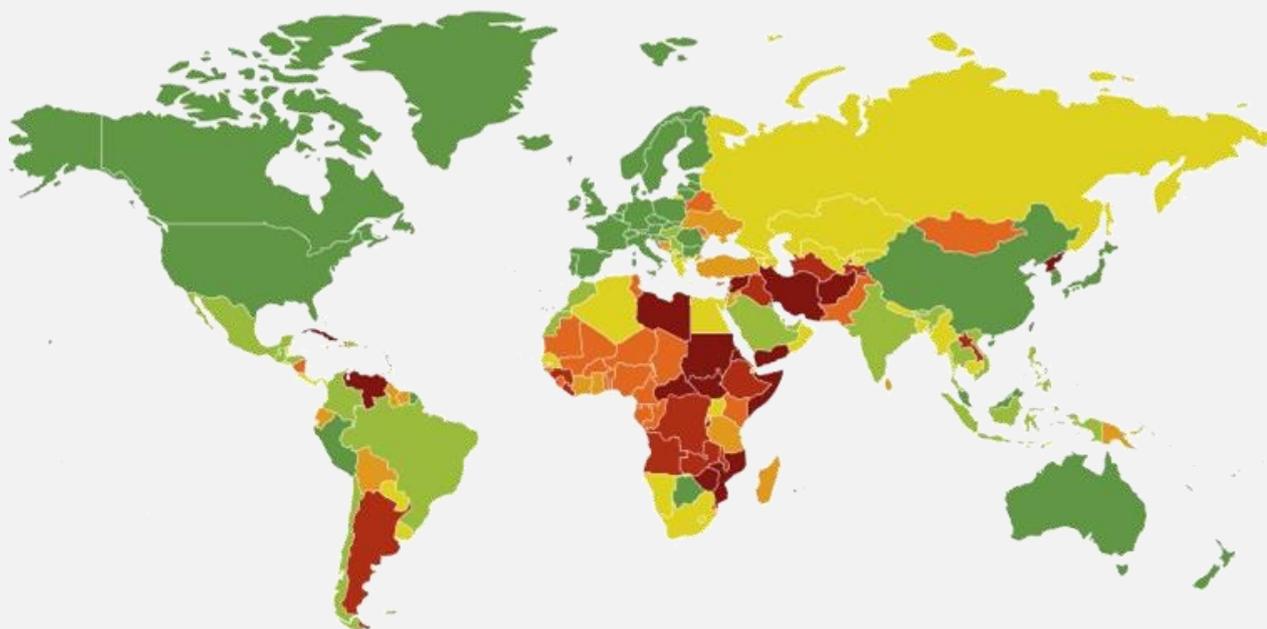
LE COVID-19 ENTRAÎNE UNE FORTE DÉTÉRIORATION DES RISQUES COMMERCIAUX DANS LE MONDE

En tant qu'assureur crédit, Credendo surveille de manière continue l'évolution des risques « pays ». La pandémie de COVID-19 a pesé – et pèse encore – considérablement sur ces risques. Comment ? Via principalement la forte chute des prix du pétrole et de certaines autres matières premières, un arrêt brutal du tourisme, une forte diminution des transferts des travailleurs à l'étranger vers leur pays d'origine, une forte diminution de la demande mondiale (et donc du commerce mondial) ou encore une chute des investissements étrangers.

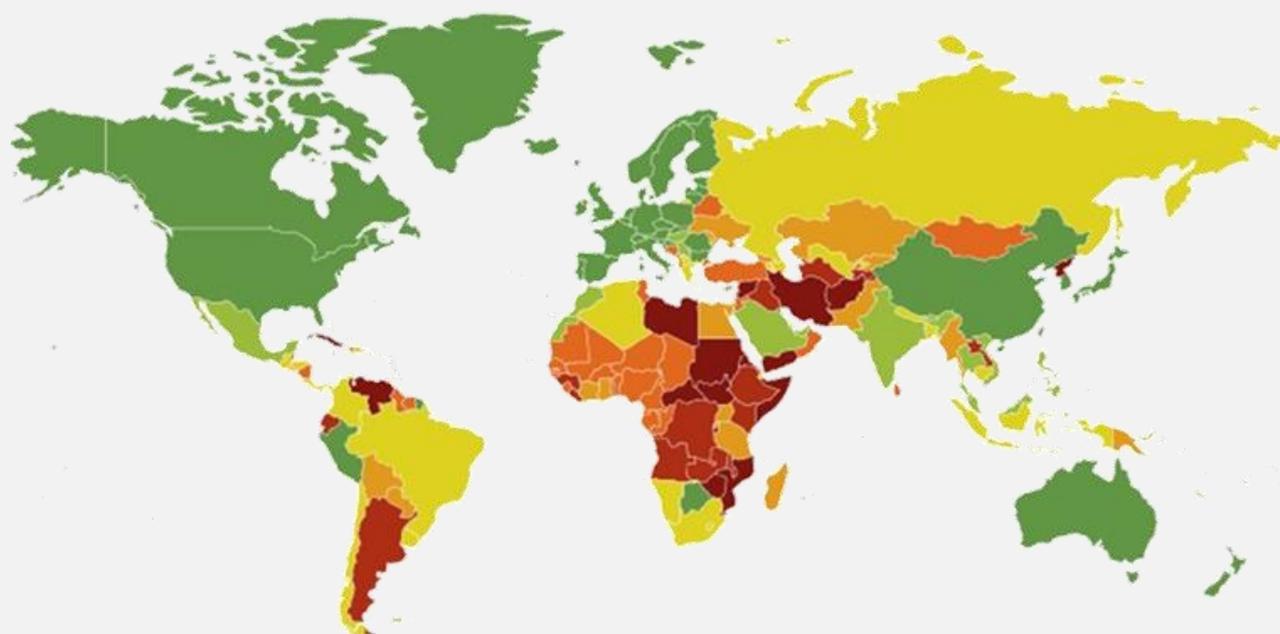
Dans ce contexte, Credendo a procédé à la dégradation de nombreuses notations. Il a dégradé ses classifications pour le risque politique à court terme en Amérique Latine (avec notamment une dégradation du Brésil, du Chili, de la Colombie et de la République Dominicaine), dans les Balkans, en Asie du Sud-Est (avec une dégradation de l'Indonésie, la Malaisie et le Myanmar), en Afrique du Nord et au Proche-Orient (avec une dégradation de l'Égypte et de la Jordanie) et en Afrique Sub-Saharienne (avec notamment une dégradation du Kenya et de l'Ouganda).

Pour 2021, deux éléments clés détermineront l'évolution des risques pays : d'une part, l'évolution du COVID-19 et, d'autre part, la réponse des autorités locales et internationales. En effet, un arrêt trop brutal des mesures de soutien pourrait entraver la reprise alors qu'un prolongement excessif de celles-ci pèsera fortement sur les finances publiques. Trois pays aux finances publiques fragiles – l'Argentine, l'Équateur et le Liban – ont d'ailleurs déjà fait défaut cette année, d'autres pourraient suivre...

Risques politiques à court terme en décembre 2019
(situation avant COVID-19)



Risques politiques à court terme en septembre 2020
(situation actuelle)



Risque faible  Risque élevé

SOURCE Credendo

La politique commerciale n'est pas toujours aisée à aborder pour nos entreprises. Pour s'y retrouver plus facilement, cette rubrique propose une explication compréhensible des thèmes majeurs qui façonnent le commerce international et de l'action de la Commission européenne dans ce domaine.

RÉCONCILIER COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la « saga CETA » de fin 2016, le commerce international et, en particulier, les accords de libre-échange négociés par l'Union européenne ont une mauvaise cote auprès de l'opinion publique. Ces traités porteraient atteinte à nos normes élevées en matière sociale et environnementale, nous rendant coupable d'un « race to the bottom », où le commerce – lisez, le profit – serait la seule logique valable dans nos échanges...

Pourtant, le commerce est un **levier formidable** en faveur du développement durable. Une approche bien enracinée dans la politique commerciale menée ces dernières années par les instances européennes. S'appuyant sur sa communication « Trade for All » de 2015, la Commission européenne inclut systématiquement un large chapitre relatif au développement durable ou « Trade and Sustainable Development chapters » (TSD) dans ses accords commerciaux dits de « nouvelle génération » (ex. UE-Corée du Sud, UE-Canada, UE-Vietnam, UE-Japon, etc.).

À chaque fois, ce chapitre contient des **règles contraignantes** réaffirmant les principales normes sociales et environnementales qui existent au niveau international. De plus, en réponse à certaines critiques, notamment de la société civile sur leur insuffisance, la Commission européenne a entamé une réflexion de fond sur le renforcement des chapitres TSD. Ce processus a débouché, début 2018, sur l'élaboration d'un plan d'action en 15 points (voir page 13). Celui-ci renforce considérablement la mise en œuvre des dispositions sur le développement durable.

Les entreprises belges soutiennent fortement l'inclusion de ces chapitres dans les accords de libre-échange. Les engagements sociaux, environnementaux ou ceux relatifs aux droits de l'Homme pris par l'Union, ses États membres et les autorités tierces doivent dès lors être respectés. Leur implémentation doit favoriser le développement durable mais aussi garantir **un environnement réglementaire équitable** pour les entreprises belges et européennes, de plus en plus confrontées à des pratiques de concurrence déloyale dans les échanges commerciaux.

LE PLAN D'ACTION EN 15 POINTS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

- 1 Partenariat avec les États membres et le Parlement européen
- 2 Coopération avec les organisations internationales
- 3 Facilitation du rôle de monitoring de la société civile, en ce compris les partenaires sociaux
- 4 Extension du champ d'application pour la société civile, en ce compris les partenaires sociaux, à l'ensemble de l'accord commercial
- 5 Action en matière de conduite responsable des entreprises
- 6 Priorités des pays partenaires de l'Union européenne
- 7 Mise en œuvre assertive des obligations de développement durable
- 8 Encourager la ratification précoce des conventions internationales fondamentales
- 9 Examen de l'efficacité de la mise en œuvre des chapitres TSD
- 10 Guide pour l'implémentation des chapitres TSD
- 11 Accroître les ressources pour la mise en œuvre des chapitres TSD
- 12 Soutenir l'action climatique
- 13 Commerce et travail
- 14 Plus de transparence et une meilleure communication
- 15 Réponse dans les délais aux soumissions TSD

European Commission, Non paper of the Commission services, Feedback and way forward on improving the implementation and enforcement of Trade and Sustainable Development chapters in EU Free Trade Agreements, 26 February 2018

UN ACCORD COMMERCIAL RESTE... UN ACCORD COMMERCIAL

Toutefois, **un accord commercial n'est pas un accord environnemental, social ou des droits de l'Homme**, et il ne peut se substituer à d'autres accords ou fora internationaux, où ces thèmes sont discutés et codifiés. Il ne faudrait pas créer des attentes excessives à l'égard d'un instrument qui n'aurait pas les outils de ses ambitions.

Pourquoi ne pas introduire un **système de sanctions** lorsqu'une partie ne

respecte pas ses engagements sociaux et environnementaux ? La réponse à cette question n'est pas simple. Sans entrer dans le détail juridique de la responsabilité des États : le lien de cause à effet entre la violation alléguée d'une disposition, disons du droit international du travail, et un traité commercial reste extrêmement difficile à établir. Aussi, qui serait la cible de cette pénalité ? S'agit-il de sanctionner une entreprise pour un manquement observé ou d'inciter les autorités locales à se conformer à leurs obligations internationales ? La nature des sanctions n'est pas davantage claire :

s'agit-il d'une compensation financière redevable par les autorités tierces ou d'une hausse générale de tarifs douaniers ? Dans ce dernier cas de figure : comment déterminer le(s) secteur(s) concerné(s), ce qui pourrait le cas échéant faire l'objet de tractations politiques ? On peut également raisonnablement s'attendre à ce que le pays partenaire impose des mesures de rétorsion, rendant ainsi l'objectif initial obsolète.

Le choix de la Commission en faveur d'une **démarche incitative**, comme contribution au développement durable dans les relations commerciales, est dès lors à privilégier. En particulier, la coopération avec les organisations internationales – comme l'Organisation internationale du travail (OIT) ou le United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) –, est une piste concrète à développer. Ces organisations connaissent mieux que quiconque leur propre régime réglementaire et la sensibilité de leurs États membres. Elles sont confrontées

quotidiennement à des difficultés sur le terrain et l'expertise de leurs fonctionnaires internationaux offre une plus-value incontestable qu'il serait malaisé et inefficace de doubler. Par ailleurs, ces institutions obéissent à leur propre logique institutionnelle, qui résulte d'un consensus délicat entre leurs membres.

SUIVI ET IMPLÉMENTATION DES CHAPITRES TSD

Le suivi des chapitres TSD est assuré par un comité chapeauté au plus haut niveau par les « ministres » du Commerce des deux parties au traité. L'évaluation pratique des engagements est endossée par les Domestic Advisory Groups (DAG), qui rassemblent les acteurs de la société civile et du monde des entreprises. On assiste depuis quelques années à **une forme d'institutionnalisation** de ces mécanismes de monitoring. Cette évolution ne doit cependant pas mener à une substitution du rôle des autorités



EXEMPLE

Trade for Decent Work Agenda

Un exemple d'initiative conjointe dans le domaine commercial à promouvoir : la collaboration entre la Commission européenne et l'OIT sur le « Trade for Decent Work Agenda », lancée le 1^{er} janvier 2019 afin de soutenir une meilleure mise en œuvre des [Conventions fondamentales du travail au Vietnam, Bangladesh et Myanmar](#).

Donateur Union européenne

Durée du projet Janvier – décembre 2019

Pays couverts Bangladesh, Myanmar et Vietnam

Bénéficiaires Ministères et agences gouvernementales concernés, organisations d'employeurs et de travailleurs, entreprises, parties prenantes concernées (juges et professionnels des milieux juridiques, organes législatifs, institutions de défense des droits de l'homme) et médias.

© International Labour Organization, 2019

locales, chargées, en première instance, d'assurer la mise en œuvre et le respect des obligations internationales. Elles ne peuvent être déresponsabilisées ! La Commission européenne et les autorités belges s'engagent par ailleurs au renforcement des capacités administratives locales des partenaires commerciaux de l'Union.

L'implémentation des obligations TSD prévues par les traités s'est récemment vue renforcée. Ainsi, il serait utile d'évaluer l'impact concret du lancement d'une procédure de résolution des différends dans le cadre de l'accord commercial UE-Corée du Sud, qui servira de premier test du mécanisme de plainte inclus dans un chapitre de développement durable.

Les entreprises belges actives à l'international sont également impliquées de près dans la **responsabilité sociétale**. Par les valeurs et principes qu'elles exportent et l'inclusion de ceux-ci dans leur business modèle, les processus innovatifs et leurs opérations quotidiennes, ces entreprises contribuent au développement durable dans le pays hôte. De nombreuses initiatives volontaires de Corporate Social Responsibility (CSR) ont été mises en place, avec succès, par des sociétés belges dans les secteurs textiles, des matériaux rares, de l'agroalimentaire, du diamant et de la chimie, ou encore de l'énergie.

Les différents mécanismes et instruments employés en tant que leviers du développement durable, comme les

accords de libre-échange de l'Union et les efforts de « due diligence » et de CSR, doivent faire l'objet d'une attention continue de la part des autorités compétentes. Les entreprises individuelles endossent indéniablement une responsabilité sociétale. Veillons à ce qu'elles ne soient pas contraintes de revêtir le rôle d'agent de police des règles internationales. La réconciliation du commerce avec le développement durable passera par la **responsabilisation** des différents acteurs selon leur rôle et leurs capacités propres. □

ON RETIENDRA QUE

- Le commerce international est un **levier** pour le développement durable. Nos entreprises soutiennent cette approche pour des raisons évidentes de durabilité mais également de concurrence équitable. Un accord commercial – instrument essentiel du libre-échange régulé – est un moteur pour le progrès dans ce domaine.
 - Il n'est toutefois qu'un instrument imparfait qui n'a pas vocation à répondre à des problèmes structurels dans les pays partenaires.
 - La **responsabilité** en matière sociale, environnementale et des droits de l'Homme doit donc être partagée : les autorités locales et les entreprises sur place, chacune dans leur rôle respectif.
-

L'actualité commerciale internationale est incessante, dense et souvent volatile. Cette rubrique propose aux entreprises belges et acteurs intéressés un décryptage succinct des derniers faits et développements qui touchent de près ou de loin leurs activités à l'international.

ACCORD COMMERCIAL UE-SINGAPOUR

Entré en vigueur le 21 novembre 2019, [l'accord de libre-échange UE-Singapour](#) est le premier à être conclu avec un pays membre de la communauté économique et politique du Sud-Est asiatique, l'ASEAN.

Singapour se profile comme le principal hub économique et logistique de cette région extrêmement dynamique de l'économie mondiale, avec un marché de 600 millions de consommateurs. La relation économique bilatérale avec la Belgique est estimée à un volume de plus de 6 milliards EUR d'échanges par an et est restée assez constante ces dernières années. L'accord commercial présente de nombreuses opportunités pour les quelque 1.300 entreprises belges exportant vers Singapour, et permettra d'intensifier les flux commerciaux dans les deux sens.

L'accord prévoit une suppression quasi totale des tarifs douaniers sur une période de 5 ans, en particulier là où il subsistait encore certains pics tarifaires. Depuis fin 2019, les produits électroniques, pétrochimiques, pharmaceutiques ou agroalimentaires (ex. bières) provenant de l'Union européenne peuvent entrer sur le territoire de Singapour libres de taxes à l'importation.

De plus, les exportateurs des deux parties bénéficient d'une large élimination de barrières techniques au commerce, considérées comme redondantes, et ce dans 4 secteurs majeurs d'activité : l'électronique, l'automobile, les produits pharmaceutiques et l'équipement médical, et l'énergie renouvelable. L'accord contient également un important volet de facilitation des procédures douanières (simplification et réduction du temps nécessaire pour effectuer les procédures administratives) et une meilleure protection de la propriété intellectuelle. Il s'agit d'atouts indéniables pour les échanges avec ce hub commercial.

L'accès au marché des services de Singapour est significativement accru pour les opérateurs européens actifs dans les domaines IT, des services professionnels (comptables, architectes, ingénieurs...), des télécommunications, de la recherche et développement, du transport maritime ou encore du tourisme. □

– Unsplash / Peter Nguyen



ACCORD COMMERCIAL UE-VIETNAM



– Unsplash / Alice Young

L'[accord commercial UE-Vietnam](#) est entré en vigueur le 1^{er} août 2020. Cet accord, soutenu par la quasi-majorité des fédérations sectorielles de la FEB, ouvre le marché émergent du Vietnam (également membre de ASEAN) aux entreprises belges et européennes.

Ce traité de libre-échange prévoit une libéralisation tarifaire à terme (10 ans) de près de 99% des biens échangés. Depuis le 1^{er} août, 65% des produits européens entrent sur le marché vietnamien sans droits de douane. Les secteurs des machines et applications ainsi qu'une grande partie des produits pharmaceutiques et de la chimie jouissent déjà de la suppression des barrières tarifaires. Une période de 10 ans est prévue (pour l'accès au marché vietnamien) dans le secteur automobile, complétée par des règles et standards internationaux

communs. Des quotas et des abaissements tarifaires significatifs ont été négociés pour les produits européens agricoles et issus de la pêche, les vins et spiritueux, et la bière.

Outre les éliminations tarifaires et l'accès au marché, nos exportateurs et importateurs jouiront du volet de facilitation, de simplification et de modernisation des procédures douanières dans les deux sens. Les barrières techniques au commerce ont fait l'objet d'une convergence basée sur des standards internationaux en vigueur. Dès lors, les coûts de conformité sont revus à la baisse et une plus grande transparence sera d'application par l'accès public (en ligne) aux normes réglementaires.

Le traité commercial offre de nouvelles opportunités aux investisseurs européens ainsi qu'aux prestataires de services. Ceci, grâce à l'ouverture des secteurs financiers, du transport maritime, des services d'affaires, des télécoms ou de distribution au Vietnam, au même titre que les entreprises locales.

Enfin, l'accord comprend un important chapitre axé sur le développement durable, avec l'inclusion de dispositions contraignantes en relation avec l'Accord de Paris sur le Climat et les 8 Conventions fondamentales de l'OIT. Un organisme indépendant composé des représentants de la société civile est chargé d'assurer le suivi des obligations contenues dans ce chapitre. □

AFFAIRES

AIRBUS & BOEING

La bataille commerciale, vieille de 15 ans, entre l'Union européenne et les États-Unis autour des aides d'État accordées aux grands constructeurs d'avions ne faiblit pas.

DOSSIER AIRBUS

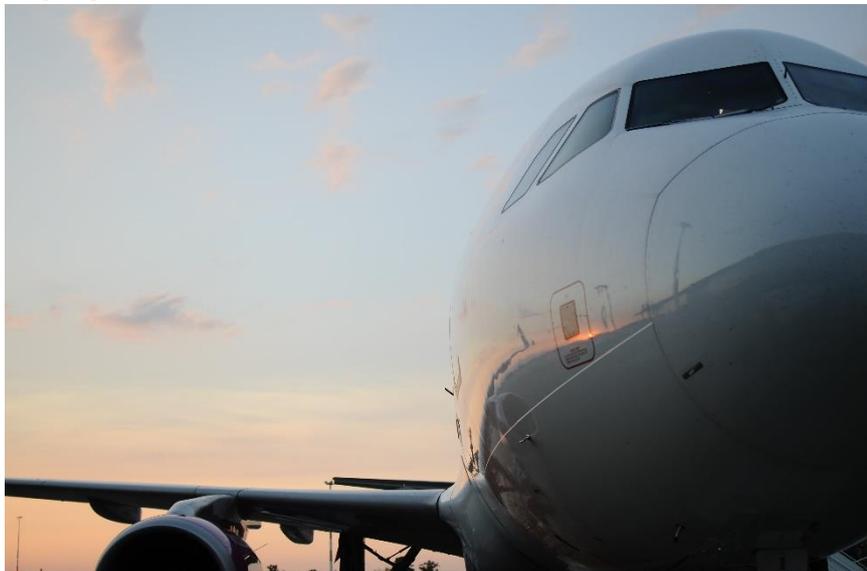
Les [contre-mesures américaines](#) – annoncées à la suite du dernier rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans l'affaire Airbus (DS316) – sont entrées en vigueur le 18 octobre 2019. Ces mesures sont la réponse de Washington aux subventions publiques, jugées illégales, accordées à la société Airbus par l'Union européenne et 4 États membres (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et France) durant plusieurs années. Ces taxes additionnelles (de 10 à 25%) frappant l'Union européenne sont parfaitement conformes aux règles de l'OMC.

De plus, le 23 juin 2020, le représentant au Commerce américain (USTR) a publié une « notice pour commentaires » concernant une liste de nouveaux produits qui pourraient faire l'objet de taxes additionnelles jusqu'à 100%.

De son côté, le 24 juillet dernier, la société Airbus a publié un communiqué relatif aux amendements apportés à ses derniers contrats avec les autorités françaises et espagnoles, qui sont selon elle à présent conformes avec le droit de l'OMC sur les subsides. La pertinence de la décision unilatérale des États-Unis d'imposer des mesures tarifaires sur certains produits européens est donc clairement remise en question.

La Commission européenne a également lancé une procédure visant à faire déclarer les subsides à Airbus comme étant conformes aux règles et décisions récentes de l'OMC. Dans le cas où les subventions de l'Union seraient déclarées parfaitement légales par un panel OMC, les États-Unis n'auraient plus de raisons d'imposer leurs taxes douanières sur les produits européens. Toutefois, au vu du blocage actuel du système d'arbitrage de l'OMC, une conclusion finale sera difficile à obtenir à court terme.

– Belga Images



DOSSIER BOEING

En parallèle, l'Union européenne a déposé [une plainte \(DS353\) similaire](#) à l'encontre des États-Unis, datant de 2005, portant sur les subventions – qu'elle juge illégales – octroyées par le gouvernement fédéral et les autorités locales américaines à Boeing. Suite à quoi, l'Union européenne a obtenu le droit d'imposer, à son tour, des contre-mesures tarifaires sur des produits américains d'une valeur de quatre milliards de dollars annuellement (publication OMC du 13 octobre 2020).

En réponse à l'action européenne, le 6 mai 2020, les services du représentant au Commerce, l'USTR, ont souligné la pleine conformité de ces aides américaines avec les règles de l'OMC, par suite de l'abrogation du régime fiscal préférentiel accordé à Boeing par l'État de Washington (le Washington State Business & Occupation Tax Rate Reduction). Selon les États-Unis, l'Union n'aurait ainsi plus de base juridique valable afin d'imposer ses propres contre-mesures.

CONCLUSION

En conclusion, les soupçons réciproques de manquements aux règles de l'OMC plaident en faveur d'un accord politique entre Washington et Bruxelles, afin de ne pas aggraver davantage les actuelles tensions commerciales bilatérales (cf. notamment les surtaxes américaines sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance de l'Union européenne). □

CETA – TROIS ANS APRÈS : LES PROMESSES SE MATÉRIALISENT, PAS LES CRAINTES

En septembre, l'accord commercial entre l'Union européenne et le Canada (CETA) a fêté ses trois ans de mise en œuvre. Pour être précis, on rappellera que le volet commercial du CETA est entré « provisoirement » en vigueur en septembre 2017 ; mais l'ensemble du texte n'entrera « définitivement » en vigueur qu'après la ratification de l'accord par l'ensemble des parlements concernés.

Après les discussions difficiles en Belgique francophone fin 2016, on peut désormais affirmer que l'accord **porte ses fruits**. En effet, les exportations belges ont augmenté et notre balance commerciale s'est inversée pour devenir positive !

Le CETA n'a pas uniquement rendu les échanges BE/UE-Canada moins chers (abaissements tarifaires) et plus simples (simplification des procédures douanières). Il permet également à de nouveaux acteurs belges et européens de proposer leurs biens et services au Canada, y compris dans le cadre de marchés publics.

Entre 2014 et 2019, les exportations belges vers le Canada ont **doublé** et, depuis l'entrée en vigueur du CETA, les exportations belges de biens ont crû de 42,2%, notamment dans les secteurs de la chimie, des équipements de transport ou des métaux et matériaux. Et la part du Canada dans les exportations belges a également quasi doublé entre 2014 et 2019. De plus, malgré la pandémie de COVID-

19, nos exportations à destination du Canada ont également crû de 18,5% au cours des six premiers mois de 2020 (par rapport à 2019). Par ailleurs, et c'est logique, les importations en provenance du Canada ont aussi augmenté, mais de façon plus limitée. La combinaison des deux résulte aujourd'hui en une **balance commerciale positive**.

À ces tendances très positives observées depuis 2017, il faut ajouter que les principales craintes formulées en 2016 **ne se sont pas matérialisées**. En effet, à titre d'exemple, nous ne sommes ni confrontés à une hausse massive et problématique des importations canadiennes ni à une remise en question du droit de réguler des autorités nationales. Preuve supplémentaire du bien-fondé et des retombées positives de ces accords commerciaux négociés par l'Union européenne avec ses partenaires commerciaux.

Bien entendu, il convient de continuer de **monitorer** attentivement les échanges commerciaux UE/Canada et de vérifier que les **obligations mutuelles**, prévues dans l'accord, sont effectivement mises en œuvre par les autorités compétentes.

Sur la base des constats mentionnés ci-dessus, la FEB formule le vœu que l'ensemble des assemblées parlementaires compétentes de notre pays **ratifient le CETA** (comme ce fut déjà le cas à la Chambre et au Parlement flamand). □

La FEB mène de multiples actions de « diplomatie économique », que ce soit à l'étranger dans le cadre des visites d'État et des missions économiques, ou en Belgique. Elle veille ainsi à encourager les contacts entre le monde économique belge et les décideurs et gouvernements étrangers. À cet égard, la FEB entretient des liens étroits avec le monde diplomatique basé à Bruxelles, notamment avec les ambassadeurs de nos principaux partenaires commerciaux.

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

LA RÉPONSE DE L'EUROPE À LA CRISE

30 JUIN 2020

La FEB a organisé un échange de vues digital entre ses organes de décision (comité stratégique et conseil d'administration) et le commissaire européen à la Justice, Didier Reynders. La discussion a notamment porté sur les réponses européennes durant la crise du COVID-19, et sur le vaste plan de relance européen, axé notamment sur les transitions énergétiques et digitales et sur le renforcement de la capacité de l'Union européenne et de ses États membres à faire face à de futures crises (concept de « résilience »). Le commissaire a également commenté une série d'initiatives qu'il a lancées ou qu'il lancera prochainement, en matière de droit des sociétés et de devoir de « due diligence », de protection des consommateurs ou d'intelligence artificielle.



ALLEMAGNE : L'ÉTAT DES RELATIONS BILATÉRALES

8 SEPTEMBRE 2020

Les organes de décision de la FEB ont eu un échange de vues avec S.E. M. Martin Kotthaus, ambassadeur d'Allemagne en Belgique. Celui-ci a dressé l'état de la situation socio-économique dans son pays et a présenté une série de priorités phares de l'actuelle présidence allemande de l'Union européenne.



ROYAUME-UNI : MAINTENIR DES FLUX COMMERCIAUX FLUIDES

10 SEPTEMBRE 2020

La FEB a rencontré l'ambassadeur du Royaume-Uni en Belgique, S.E. M. Martin Shearman, pour un échange de vues relatif aux négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. La FEB a rappelé à cette occasion espérer que les négociations permettront d'aboutir à un accord ambitieux et équilibré,

permettant de maintenir des flux commerciaux et d'investissements aussi fluides que possibles. Et ce, tout en préservant la saine concurrence entre les entreprises et l'intégrité du marché intérieur.



MERCOSUR : UN ACCORD COMMERCIAL QUI SIMPLIFIE LES ÉCHANGES

14 SEPTEMBRE 2020

La FEB a participé mi-septembre à une audition organisée par le Parlement de la Communauté germanophone au sujet de l'accord de libre-échange UE-Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay). La FEB y a fait part de son soutien à cet accord qui, pour de très nombreuses entreprises belges, devrait simplifier les échanges et les rendre moins chers (e.a. abaissements tarifaires) et offrir de nouvelles opportunités sur ces quatre marchés. La FEB a également rappelé son soutien au chapitre relatif au développement durable contenu dans cet accord, et a souligné l'importance de sa mise en œuvre effective par toutes les parties.



PAYS-BAS : L'ÉTAT DES RELATIONS BILATÉRALES

14 SEPTEMBRE 2020

La FEB a reçu le nouvel ambassadeur des Pays-Bas en poste à Bruxelles, S.E. M. Pieter Jan Kleiweg de Zwaan. Une rencontre placée sous le signe de la poursuite du lien d'amitié historique qui unit ce pays au nôtre. Pour rappel, les Pays-Bas sont notre 1^{er} fournisseur de biens au monde (66 milliards EUR en 2019).



ÉTATS-UNIS : L'ÉTAT DES RELATIONS COMMERCIALES

15 SEPTEMBRE 2020

La FEB a rencontré, avec une série de fédérations sectorielles, S.E. M. Ronald J. Gidwitz, ambassadeur américain en Belgique et actuel représentant des États-Unis auprès de l'Union européenne. L'état des relations bilatérales, les tensions commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne ainsi que les enjeux de l'élection présidentielle de novembre figuraient à l'agenda.



La réunion de la Platform International de la FEB du 2 octobre fut elle aussi consacrée aux enjeux de l'élection présidentielle aux États-Unis. L'ex-ambassadeur belge à Washington, S.E. M. Dirk Wouters, y a commenté l'état de nos relations bilatérales avec les États-Unis. Le professeur André Sapir (ULB et Institut Bruegel) ainsi que Luisa Santos et Eleonora Catella (BusinessEurope) ont quant à eux fait le lien avec une série d'enjeux géostratégiques et les actuelles tensions commerciales UE/USA.

FRANCE : L'ÉTAT DES RELATIONS BILATÉRALES

17 SEPTEMBRE 2020

La FEB a rencontré l'ambassadrice de France, S.E. Mme Hélène Farnaud-Defromont, ainsi que Franck Riester, ministre délégué, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité. La rencontre a notamment porté sur la réponse des autorités belges et françaises à la crise liée au COVID-19, et sur les priorités respectives en matière de relance socio-économique.



LES PRIORITÉS DE LA FEB POUR LA RELANCE

29 SEPTEMBRE 2020

À l'invitation de l'ambassadeur d'Allemagne en Belgique, S.E. M. Martin Kotthaus, la FEB a présenté, à divers ambassadeurs européens basés à Bruxelles, ses priorités socio-économiques de la rentrée. Les attentes de la FEB envers le nouveau gouvernement fédéral ainsi que ses priorités dans le cadre de la relance en Belgique et en Europe y furent débattues. La FEB y a également fait part de ses inquiétudes et priorités dans le dossier du Brexit. De nombreux ambassadeurs ont participé à cette rencontre, en présentiel (France, Espagne, Hongrie, Lettonie) ou à distance (Italie, République tchèque, Estonie).





Le commerce international n'est plus une opportunité facultative pour bon nombre d'entreprises, mais une condition indéniable pour pouvoir se développer. Dans cette rubrique, nous pointons un conseil en lien avec l'internationalisation des entreprises.

UE-ROYAUME-UNI : ACCÉLÉRER LES PRÉPARATIFS TOUS AZIMUTS !

L'inquiétude demeure grande quant à l'issue des négociations relatives à la relation commerciale entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, après le 1^{er} janvier prochain (c.-à-d. le jour où le R.-U. quittera effectivement le marché intérieur et l'Union douanière).

En dépit de l'intensification des négociations depuis la mi-juin sur un accord de libre-échange (qui devrait en principe prévoir un régime de « zéro tarif – zéro quota »), **très peu de progrès substantiels ont été engrangés**. Des points de désaccord majeurs subsistent, notamment sur la manière de garantir la saine concurrence ou dans le dossier de la pêche. Le risque d'un scénario « cliff-edge » (dans lequel les relations seraient, dès le 1^{er} janvier 2021, notamment basées sur les droits de douane – dans certains cas fort élevés – convenus à l'OMC) est donc toujours bien réel.

De plus, même si l'Union européenne et le Royaume-Uni parviennent à négocier et ratifier dans les temps un accord de libre-échange, **des changements importants seront introduits au 1^{er} janvier**. Les échanges nécessiteront par exemple le respect de procédures et de

formalités douanières. Or, bon nombre d'entreprises qui commercent avec le Royaume-Uni **n'ont pas de réelle expérience dans les échanges hors-Union européenne**.

Face à ces différents constats, et de concert avec nos fédérations sectorielles membres, nous encourageons les entreprises de toutes tailles à accélérer leurs préparatifs aux changements à venir.

De nombreuses sources d'informations publiques sont à leur disposition.

À titre d'exemple, la Commission européenne a rédigé [divers documents décrivant les changements à venir dans divers secteurs](#). Par ailleurs, le SPF Économie a également actualisé ses informations à l'intention des entreprises, dont une [liste de questions/réponses](#) et l'outil [« Brexit Impact Scan »](#).

UN WEBINAIRE BREXIT DE LA FEB POUR INFORMER LES ENTREPRISES

Le 28 octobre, la FEB a organisé un webinaire autour du thème « Brexit : Prêts pour la nouvelle relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ? », avec le soutien du SPF Économie et de Canal Z et en collaboration avec le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement. Cet événement virtuel, ventilé en quatre sessions, avait pour objectif d'aider les entreprises belges dans leurs préparatifs en vue des changements qui surviendront à partir du 1^{er} janvier 2021, lorsque le Royaume-Uni quittera le marché intérieur.

Le grand intérêt pour ce webinaire témoigne de son utilité comme source d'information à deux mois du Brexit. Ainsi, plus de 300 personnes ont suivi la session d'ouverture et les trois sessions thématiques ont au total été suivies en direct par plus de 400 personnes. La FEB se réjouit que, malgré les longues négociations et l'incertitude persistante, les entreprises belges soient conscientes des nombreux changements qui surviendront de toute façon et elle réitère son appel aux entreprises de toutes tailles à accélérer leurs préparatifs en vue de cette nouvelle réalité.

REVOIR LE WEBINAIRE – « BREXIT : PRÊTS POUR LA NOUVELLE RELATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI ? »

Vous n'avez pas pu assister à notre événement ? Les 4 sessions sont intégralement disponibles sur le site web de la FEB via le lien suivant :

feb.be/events/20201028-brexit-info/Program/



SESSION 1 – THE GLOBAL PICTURE

Le dernier état de la situation relatif aux actuelles négociations et aux préparatifs des changements à venir.

SESSION 2 – COMMERCE ET TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Quels changements à anticiper en matière de procédures douanières, de TVA ? Quel régime s'appliquera pour les règles d'origine ou pour les accréditations ?

SESSION 3 – CLUSTER SOCIAL

Quels changements à venir en matière de permis de séjour, de sécurité sociale ou de mobilité professionnelle ?

SESSION 4 – QUESTIONS JURIDIQUES

Quel impact en termes de contrats ? D'assurances ? Quel régime faudra-t-il suivre pour tout ce qui traite de la propriété intellectuelle ou de la protection des données ?



LE CENTRE DE COMPÉTENCE EUROPE & INTERNATIONAL



Le Centre de compétence (CC) Europe & International de la FEB assure le contenu rédactionnel de cette nouvelle publication, Focus International Trade, qui paraîtra deux fois par an. Son lancement fait suite à un double constat.

Premièrement, comme souligné dans l'édito, le commerce international est crucial pour notre économie très ouverte et pour nos entreprises de toutes tailles. Deuxièmement, cette réalité n'est pas assez soulignée de façon objective et n'est donc peut-être pas rendue suffisamment concrète pour nombre de nos dirigeants et chefs d'entreprise.

L'ÉQUIPE



Olivier Joris
Executive Manager



Thomas Julien
Conseiller adjoint



Mika Camps
Attaché

La FEB est très active dans de multiples facettes du **commerce international**. Citons, de manière non exhaustive :

- La veille permanente quant au bon fonctionnement du marché intérieur européen.
 - Le suivi de la politique commerciale européenne.
 - La promotion des accords de libre-échange auprès des entreprises.
 - Le suivi des tensions commerciales et de leur impact.
 - La protection des investissements de nos entreprises à l'étranger et, inversement, des investissements étrangers en Belgique.
 - L'organisation de multiples activités en lien avec la « diplomatie économique », dont la participation aux visites d'État et missions économiques.
-

FOCUS INTERNATIONAL TRADE – Publication semestrielle de la Fédération des entreprises de Belgique

RÉDACTION

Olivier Joris, Thomas Julien

RÉDACTION FINALE

Johan Van Praet, Anne Michiels, Nga Nguyen

TRADUCTION

Service de traduction FEB

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS

Stefan Maes

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

Date de publication : Octobre 2020

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands.
Cette publication peut être lue en ligne sur www.feb.be > Publications

Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d’une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l’emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique.

Seule coupole d’employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.

Retrouvez nos dernières publications
sur notre site web

WWW.FEB.BE